N° 1 - 12 avril 2016

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Vigne

A RETENIR CETTE SEMAINE

Phénologie : Développement végétatif comparable à 2015. Débourrement proche.

Mange-bourgeons : Activité globalement limitée.

Mildiou : Suivi biologique au laboratoire en cours.

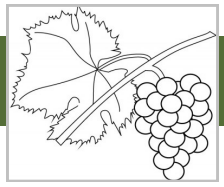

STADES PHENOLOGIQUES

Bourgeon au stade 05 "débourrement

A la faveur des températures douces de ces derniers jours, la végétation a bien évolué.
Une certaine disparité entre cépages est toutefois observée.

Les parcelles de Pinot noir et de Meunier oscillent entre le stade 02 "gonflement du bourgeon" et le stade 03 « bourgeon dans le coton ». Les parcelles de Chardonnay sont en majorité au stade 03 . A signaler quelques parcelles de Chardonnay précoces ayant déjà atteint le stade 05 « débourrement du bourgeon».
En raison de la douceur annoncée pour les prochains jours, le stade 05 devrait se généraliser d'ici à la semaine prochaine sur l'ensemble du vignoble.

La date de débourrement 2016 devrait donc être proche de la moyenne décennale (date moyenne calculée sur la période 2005-2014), c'est-à-dire aux alentours du 14 avril.

***REMARQUE :** ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 04 au 08 avril sur 155 parcelles de vigne. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.*

Réseau de surveillance biologique du territoire 2016

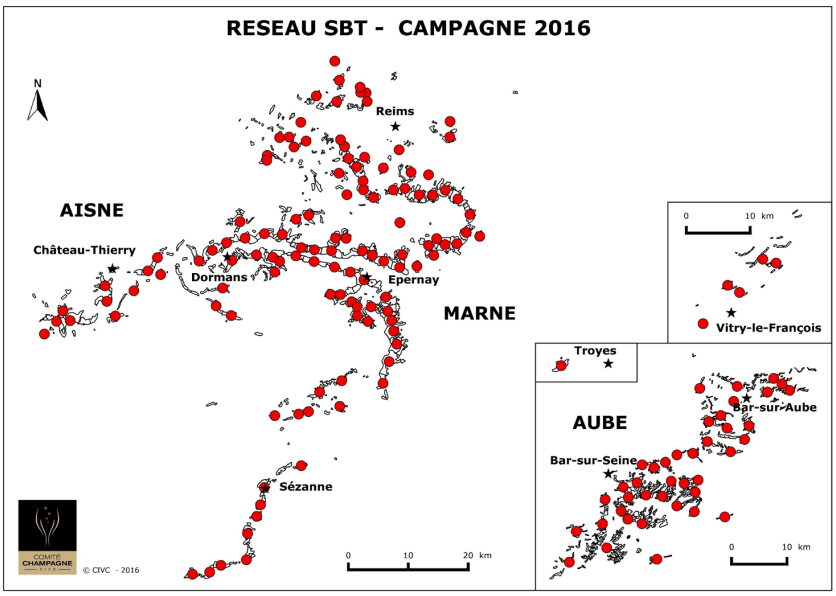

En 2016, le réseau de surveillance biologique du territoire comporte 182 parcelles et 169 communes, réparties sur l'ensemble de la zone AOC Champagne.

L'ensemble des acteurs régionaux (services techniques, Chambres d'agriculture, conseillers privés, distributeurs…) sont impliqués dans ce dispositif : réalisation d'observations parcellaires et partage de la situation au vignoble et de l'analyse du risque.

Le BSV Vigne, rédigé chaque semaine pendant la campagne, a pour objectif de mettre à disposition des viticulteurs et des conseillers, les éléments nécessaires au raisonnement des pratiques phytosanitaires. C'est un support reprenant la description de la situation sanitaire au vignoble et l'analyse de risque qui en découle. Pour les viticulteurs, ce bulletin est un outil d'aide pour la gestion de la protection phytosanitaire de leur vignoble. Pour les organismes techniques, les messages BSV sont une des bases utilisées pour l'établissement de leurs conseils et prescriptions d'utilisations des produits phytosanitaires, ces recommandations techniques restant de la responsabilité des préconisateurs et des distributeurs.

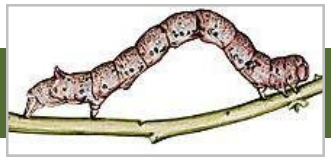

MANGE-BOURGEONS

Situation

L'activité des mange-bourgeons est globalement limitée.

Dans la majorité des parcelles, aucun dégât n'est observé : près de 80 % des parcelles du réseau sont totalement indemnes au 08/04.
Quelques parcelles présentent des ceps touchés (en moyenne 4 ceps sur 100), et seulement deux parcelles du réseau BSV dépassent le seuil de 15 % de ceps avec au moins un bourgeon évidé.
La situation est similaire sur le réseau Magister (3 parcelles au seuil au 08/04).

Chenille de noctuelle

Chenille de boarmie

Analyse du risque

La phase de sensibilité aux mange-bourgeons s'étale du stade 02 "bourgeon dans le coton" au stade 06 "éclatement du bourgeon".

La progression rapide des stades phénologiques attendue dans les prochains jours devrait limiter la période d'exposition aux mange-bourgeons.

Maintenir la surveillance sur les parcelles. Réaliser une observation sur 100 ceps (20 séries de 5 ceps), pris au hasard à l'intérieur de la parcelle afin de s'affranchir des ceps de bordures plus exposés.

Cibler en priorité les parcelles à antériorité de dégâts les campagnes précédentes. Tenir compte de l'évolution de la phénologie pour ajuster le risque parcellaire.

Pour rappel : le seuil d'intervention correspond à un niveau d'attaque constaté supérieur à 15 % des ceps présentant au moins 1 bourgeon évidé.

SUIVI BIOLOGIQUE DU MILDIOU

Situation

Actuellement, le suivi biologique indique qu'il faut 2.5 jours en conditions contrôlées (échantillons placés en étuve et conservés à 20 °C) pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver" (source Comité Champagne).

La maturité des œufs est susceptible d'être acquise au vignoble quand les premières germinations sont observées en moins de 24 h d'incubation.

Rappels des conditions nécessaires à l'enregistrement des contaminations primaires :

- Maturité des organes de conservation du mildiou (œufs d'hiver) : le suivi biologique effectué au laboratoire est un outil permettant de l'estimer.

- Réceptivité de la vigne : stade 06 "éclatement du bourgeon" atteint.

- Conditions climatiques : pluie d'au moins 2 mm avec une température moyenne journalière généralement égale ou supérieure à 11°C (à 2 mètres sous abri) sur un sol déjà humide.

Analyse du risque

Le suivi au laboratoire indique que la maturité des œufs n'est pas encore acquise en conditions contrôlées. On peut considérer comme nul le risque qu'elle soit acquise au vignoble. De plus, le stade 06 n'est pas atteint.

A suivre ...

PLANTS ZPd4 :
obligation incontournable pour toute entreplantation ou plantation

L'étiquetage des plants est obligatoire.

Le Passeport Phytosanitaire Européen (PPE), ou étiquette de certification, est le document officiel qui atteste que le matériel végétal est conforme aux règles sanitaires établies. Ce PPE doit accompagner le matériel végétal lors de sa circulation. Il concerne tous les plants : greffés-soudés, pots, racinés …

La mention ZPd4 est obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2012, tout plant planté en zone AOP Champagne, ainsi qu'en Alsace et Lorraine, doit être pourvu d'une étiquette portant la mention ZPd4. Cette mention garantit que le plant ne présente pas de risque avéré de flavescence dorée.

S'assurer que tous les plants réservés pour entreplantation ou plantation portent bien la mention ZPd4.

Durée de conservation des étiquettes : au moins 1 an.

Toute livraison de plants doit être accompagnée d'un bulletin de transport (BT), délivré par votre pépiniériste. Ce document qui reprend les caractéristiques des lots livrés permet de remonter la traçabilité en cas de problème sur un lot.

Durée de conservation du BT : durée de vie de la parcelle

Pour plus d'information sur la flavescence dorée, se reporter à l'extranet du CIVC ou au guide pratique viticulture durable en Champagne 2016.

En 2016, les partenaires du réseau SBT Vigne sont : Champagne Veuve Clicquot Ponsardin, CIVC, Cohesis Vigne, COMPAS, Coopérative Champagne Coligny, Champagne Chassenay d'Arce, Coopérative Charles Collin, CSGV, CVC Nicolas Feuillatte, FCM Consultants, GDV Aube, GDV Marne, GEDV Aisne, Chambre d'agriculture de la Marne, Magister, Ets RITARD, SOUFFLET Vigne, STAHL, Union Auboise, Union Champagne, Viti-Concept.

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne :

http://www.champagrica.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html

et de la DRAAF :

http://draaf.alsace-champagne-ardenne-lorraine.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes

ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE :

Champagne Veuve Clicquot Ponsardin - CIVC - Cohesis Vigne - COMPAS - Coopérative Champagne Coligny - Champagne Chassenay d'Arce - Coopérative Charles Collin - CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - FCM Consultants - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'agriculture de la Marne - Magister – Ets RITARD - SOUFFLET Vigne—STAHL - Union Auboise - Union Champagne - Viti-Concept.

Rédaction : le CIVC avec relecture du GDV Marne, Ets RITARD et DRAAF-SRAL.

Animation du réseau Vigne : Alexandra BONOMELLI - CIVC. Tél. : 03 26 51 50 62. Courriel : alexandra.bonomelli@civc.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à k.benredjem@champagrica.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.